

Délibération du Comité

Assemblée générale du 7 Février 2020

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	78
	Présents	78		Contre	0
	Pouvoirs	0		Abstention	0
	Votants	78		Total	78

Objet : Budget Primitif de l'année 2020 - Budget Régie « Côte d'Or Chaleur »

Pascal Grappin, 1^{er} Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2020 de la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » établi selon la nomenclature comptable M4.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 230 600 €, soit :

- en section d'exploitation à : 163 600 €
- en section d'investissement à : 1 067 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

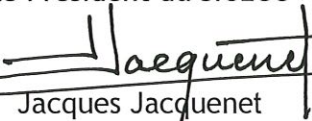
Le Comité :

- adopte le Budget Primitif 2020 pour la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur »
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 10 février 2020

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 021-200049922-20200207-014_20_DEL-DE